

(OEC). Ces espèces représentent en effet la troisième, voire la deuxième cause de perte de biodiversité mondiale."

Qu'elles soient introduites accidentellement ou volontairement hors de leur aire de répartition d'origine par le biais des activités humaines - telles que l'horticulture, l'agriculture, l'élevage, ou encore le commerce, entre autres -, ces différentes espèces, aussi bien animales que végétales, constituent ainsi un risque de nature multiple qui n'a, en lui-même, aucune frontière.

gérer les différents risques liés à ces espèces exotiques envahissantes, précise Marie-Cécile Ruiz, coordinatrice technique pour l'OEC, chef de file du projet, dont le septième comité de pilotage s'est réuni hier, à Ajaccio. À l'issue de trente-six mois d'échanges, soit d'ici janvier 2020, l'objectif est de produire un plan transfrontalier stratégique, auquel tous les partenaires de cette problématique - professionnels du monde agricole et pouvoirs publics - doivent être associés. "Dépassant effectivement le seul cadre scienti-

fique, l'enjeu est à cet égard transversal, impliquant aussi bien la réglementation - plus d'une quarantaine d'espèces étant interdites à la vente au plan européen - que la responsabilisation individuelle. "L'une des grandes difficultés est aujourd'hui de pouvoir contrôler et réguler ces phénomènes, notamment en raison du marché mis en place par le biais d'internet, insiste Yohan Petit, référent pour les espèces exotiques envahissantes au conservatoire botanique de Corse. Il importe dès lors que chacun ait bien conscience que toute introduction d'une espèce nouvelle est un risque bien réel et qu'il s'agit toujours de privilégier les espèces indigènes et le commerce local."

Si ces espèces peuvent être de véritables "bombes à retardement" pour les écosystèmes, les "effets en cascade" qu'elles produisent s'étendent aussi à toute la chaîne alimentaire, occasionnant des dégâts d'une ampleur illimitée. "Les équilibres naturels s'en trouvent bouleversés et la liste des espèces invasives doit sans cesse être réactualisée et élargie", souligne l'entomologiste, Cyril Berquier.

Dans un souci d'efficacité et de cohérence, les scientifiques du projet Aliem ont en ce sens sélectionné un certain nombre d'espèces "prioritaires", parmi lesquelles la fourmi



L'arrivée du frelon asiatique, pas encore présent en Corse, est redoutée.

d'Argentine, le charançon rouge du palmier, la Pyrale du buis, le frelon asiatique, l'acacia, ou encore la jacinthe d'eau, entre autres. "Dans certains cas, comme avec le charan-

çon du palmier, il est malheureusement trop tard pour pouvoir faire de la prévention, ajoutent les spécialistes. En revanche, même s'il est illusoire de penser que l'on pourra empêcher l'arrivée de certaines espèces, il est essentiel de mettre au plus tôt en place une veille et des moyens de protéger nos écosystèmes. Dans le cas du frelon asiatique, par exemple, qui est présent dans le Var et dans certaines régions italiennes, mais pas encore en Sardaigne ni en Corse, la collaboration avec les apiculteurs est cruciale car il s'agit de mettre en place un réseau de ruchers sentinelles."

Une réflexion et des moyens de lutte sans frontières, fruits d'une concertation vitale pour la préservation d'une biodiversité si précieuse. Mais menacée de toutes parts.

LAURE FILIPPI



Les fourmis d'Argentine, désignées parmi les espèces invasives "prioritaires".

Les pépiniéristes adoptent le label Corsica granu

Scientifique, mais aussi institutionnelle, politique et économique : face à la menace des espèces exotiques invasives et nuisibles, la lutte ne peut être que collective. Parmi les actions initiées dans cette perspective, l'OEC a notamment mis en place, depuis environ deux ans, un label baptisé Corsica granu. Déjà adopté par la grande majorité des pépiniéristes insulaires - soit vingt-cinq adhérents à l'heure actuelle -, ce label permet de garantir le caractère local de la production et de la vente des espèces végétales. L'un des moyens d'éviter les importations si dangereuses pour les écosystèmes indigènes. L. F.